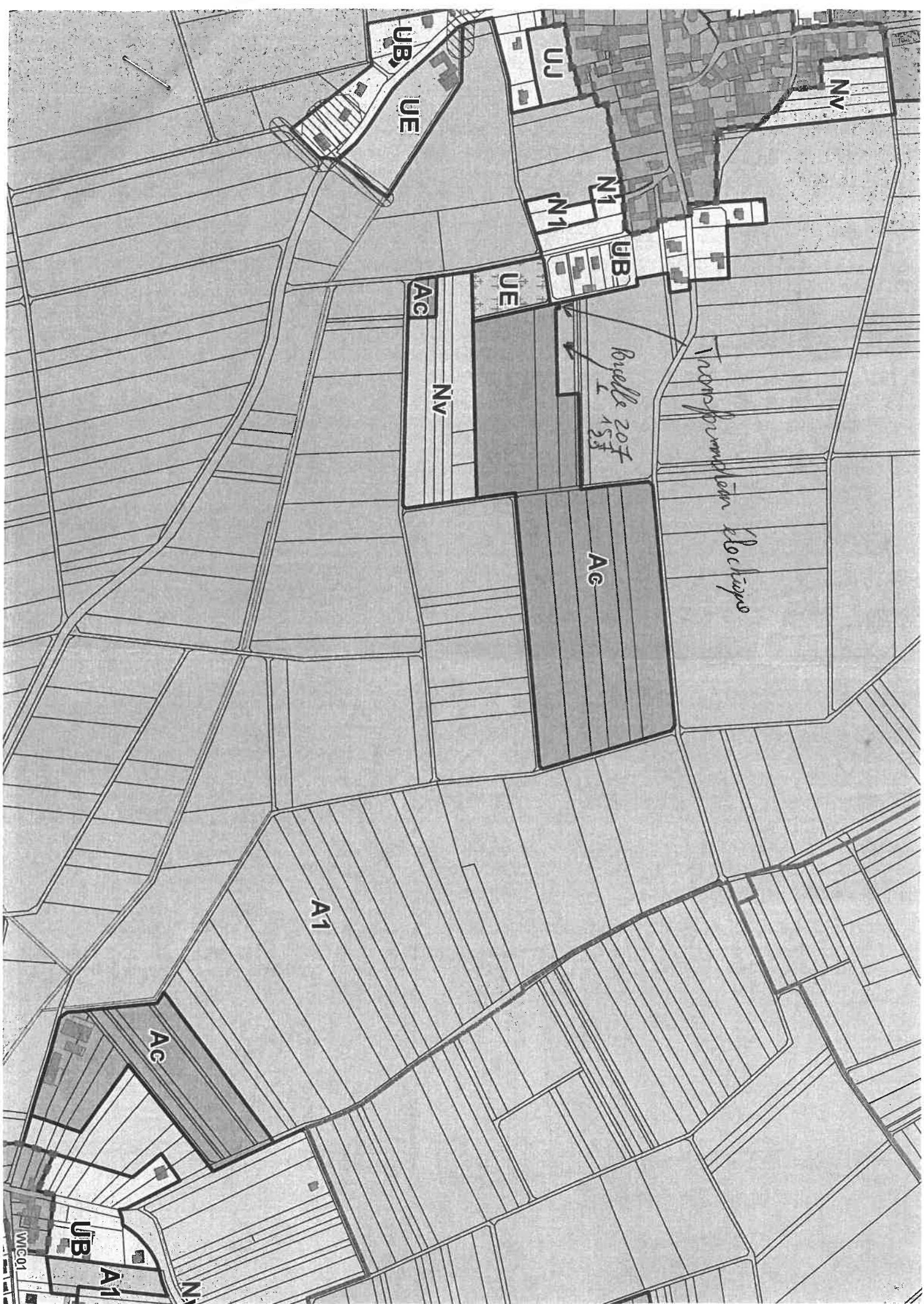


Pourquoi les parcelles 207, 157 et 29 ne sont-elles pas
totalement classées AC ? La moitié des parcelles sont
classées AC mais pas la totalité alors que sur la parcelle
207 se trouve déjà un transformateur électrique en bord de
parcelle. Sur les parcelles attenantes se trouvent des
bâtiments d'élevage et des silos (parcelles 171, 172 et 107).
Pour d'autres exploitations agricoles du village, les zones AC
vont jusqu'aux maisons d'habitation. Pourquoi pas dans
ce cas ?

Copier des cartes ci-jointes (2 copies)



UB
UE

UJ

NV

N1
N1

UB

AG

UE

NV

Ruelle 207

Transformation des lieux

AG

A1

AG

UB

A1

WIG 01

